



Commune de Grolley

Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2013

A 20h00, **M. Christian Ducotterd**, Syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare l'assemblée ouverte.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Comme les noms et prénoms des intervenants figurent au procès-verbal, il prie les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

M. Christian Ducotterd indique que cette assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, dans le bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, sur le site internet et par affichage au pilier public.

Le mode de convocation n'appelant aucune remarque, cette assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est fréquentée par 66 personnes dénombrées par Mme Karine Ballaman, M. Patrick Ottet, M. Roland Gisler, M. Louis Pauchard, nommés scrutateurs.

Sont excusés : M. Marc Brühlart, Mme Joëlle Pernot Goyette, Mme et M. Sandra et Christian Racordon, M. Jean-François Gumy, M. Sanzio Ambrosini, M. Philippe Siffert, M. Jean-Pierre Lauber, Mme et M. Monique et Gérard Repond.

M. Christian Ducotterd présente à l'assemblée communale les nouveaux conseillers élus, M. Antoine Chardonnens et M. Nicolas Gauderon.

Comme aucune remarque n'est formulée, l'**ordre du jour** présenté est accepté.

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2012**
- 2. Comptes 2012**
 - 2.1. Comptes de fonctionnement**
 - 2.2. Comptes d'investissement**
- 3. Présentation du budget d'investissement pour la réfection du toit de l'école**
- 4. Délégation de compétence - constitution d'un droit d'emption**
- 5. Vente de terrain communal en zone industrielle**
- 6. Association de la piscine de Courtepin - modification des statuts**
- 7. Informations du Conseil communal**
- 8. Divers**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2012

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2012 n'est pas lu. Il a été publié dans le bulletin communal, sur le site internet et mis à disposition au secrétariat communal.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2012 est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

2. Comptes 2012

M. Christian Ducotterd rappelle à l'assemblée que les comptes sont publiés sous forme résumée dans le bulletin communal et donne la parole à **M. David Buchs**.

2.1. Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement 2012 laisse apparaître un **bénéfice de CHF 194'756.97** alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 103'238.

Le total des charges de fonctionnement de l'année 2012, sans imputations "internes", s'élève à 6.3 millions, ce qui est relativement stable par rapport à l'année 2011. Par contre, les recettes évoluent favorablement de 4%.

L'analyse de la répartition des charges par nature permet de constater que les charges dites liées représentent 57% des charges totales et sont supérieures de + CHF 7'978 (+ 0.24 %) par rapport aux prévisions communiquées par les différents services lors de l'élaboration du budget.

Au vu de ces chiffres, les estimations communiquées lors de l'élaboration du budget étaient relativement correctes. Il sied de relever l'augmentation des charges liées de + 7.35% par rapport aux comptes 2011.

Intérêts des dettes:

En 2012, les dépenses consacrées à la rémunération des emprunts représentent CHF 53'436. Cette différence de - 14.79% s'explique principalement par des liquidités en suffisance et, par conséquent, de n'avoir pas eu recours aux limites de crédit. Ceci n'a toutefois pas permis d'empêcher l'augmentation de l'endettement qui s'élève à CHF 623.-/habitant au 31 décembre 2012, contre CHF 532.-/habitant en 2011 en raison d'une baisse des liquidités.

Les autres charges de fonctionnement ont été contenues dans les limites du budget.

L'estimation des recettes des impôts ordinaires est supérieure aux prévisions arrêtées au budget 2012. Ce bon résultat s'explique par un complément d'impôts sur le revenu des personnes physiques et morales pour les années 2010 et 2011 et comptabilisé effectivement dans l'exercice 2012. Le total des impôts ordinaires se monte ainsi à CHF 4'076'896.

L'encaissement des impôts irréguliers et autres impôts laisse également apparaître un excédent de produits de CHF 99'038 par rapport au budget. Les principales variations se situent au niveau de l'encaissement de la contribution immobilière, de l'impôt sur les gains immobiliers et plus-values ainsi que sur les droits de mutation.

Le compte général « Débiteurs SCC » (CHF 1'764'373) regroupe l'ensemble des postes ouverts impôts facturés, échus au plus tard le 30 avril 2013. Le poste général « Débiteurs » (CHF 1'586'698), comprend, entre autre, la contribution immobilière 2012 (CHF 341'781), le solde de l'eau 2012 (CHF 149'701), les taxes ordures/non pompier/chiens 2012 (CHF 116'055), l'acompte de la BLA pour la centrale de chauffe (CHF 756'000) ainsi que les diverses factures & permis de construire (CHF 237'373).

A noter, l'augmentation de la provision pour pertes sur débiteurs de CHF 10'000, soit CHF 259'589 au 31.12.2012 ainsi que les amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 232'795 sur cet exercice.

Le compte « Immeubles et terrains à bâtir » présente un solde négatif de CHF 516'215 en raison du montant de la vente des terrains Village Sud et de la zone industrielle supérieur aux investissements effectués pour l'équipement des terrains. En accord avec le Service des communes, ce gain sera intégré dans les comptes dès que la somme exacte du coût des investissements sera connue.

La lecture des comptes 2012 nous confirme qu'une gestion attentive des dépenses est à maintenir.

En ce qui concerne les comptes d'investissements, ils ne feront pas l'objet d'un préavis ou rapport spécifique de la commission financière. La révision effectuée par la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA comprend, outre le bilan et les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissements 2012.

M. Christian Ducotterd remercie M. David Buchs de sa présentation et donne la parole à la commission financière qui lit à l'assemblée communale son rapport ainsi que celui de la société Multifiduciaire Fribourg SA (cf. rapports annexés).

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée qui n'a ni question, ni remarque.

L'Assemblée communale approuve les comptes de fonctionnement à l'unanimité.

2.2. Comptes d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissements s'élève en 2012 à CHF 1'070'324 et celui des recettes à CHF 135'098, laissant ainsi apparaître un excédent de charges de CHF 935'226.

Les décomptes finaux des objets suivants ont été arrêtés au 31.12.2012

- l'assainissement du passage à niveau de la route de la Cherna
- l'assainissement de l'éclairage public
- l'assainissement du cimetière

Dans l'ensemble, les budgets d'investissement ont été respectés. A noter que le léger dépassement de l'éclairage public est totalement compensé par le versement d'une subvention supérieure de CHF 5'836 aux prévisions.

M. Christian Ducotterd remercie M. David Buchs et donne la parole à l'Assemblée communale qui n'a ni question, ni remarque.

L'Assemblée communale approuve les comptes d'investissement à l'unanimité.

3. Présentation du budget d'investissement pour la réfection du toit de l'école

La réfection du toit de l'école, construite en 1972 et agrandie en 1991, était prévue dans la planification financière en 2014.

Cet automne, des entrées d'eau ont été constatées vers les puits de lumière, dans les angles et sur les bords des retours. Une réparation de fortune par les employés communaux n'a pas suffi, d'autres ruptures de l'étanchéité ont été constatées.

Une réparation partielle n'est pas possible en raison des tensions de l'étanchéité qui agissent sur l'ensemble du toit.

Lors des travaux, une isolation complémentaire sera posée afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment. Cette amélioration devrait être subventionnée par la Confédération et le Canton de Fribourg ce qui aura pour effet de diminuer les coûts globaux de la réfection du toit de l'école.

Afin d'éviter des dégâts plus importants au bâtiment et au mobilier, améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment ainsi que de garantir des activités d'enseignement dans les meilleures conditions, le conseil communal propose à l'assemblée de procéder à la réfection du toit de l'école pour un montant de CHF 80'000.-.

Pour information, les budgets prévus pour la réfection de la salle de gymnastique et de l'édilité, présentés lors de l'assemblée communale de décembre 2012, devraient être diminués de moitié en raison des subventions mentionnées précédemment.

M. Christian Ducotterd demande à Mme Anne Siffert de se récuser étant donné que les offres ont été demandées et que l'entreprise Dentan-Siffert a été consultée.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

La parole n'étant pas demandée, le budget de crédit d'investissement pour la réfection du toit de l'école est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 64 voix.

4. Délégation de compétence - constitution d'un droit d'emption

Le conseil communal ayant fait part aux CFF de son intention d'acheter la parcelle art. 939 RF, un droit d'emption a été signé pour une surface de 3'680 m².

La commune de Grolley pourra acheter ce terrain dans un délai de 10 ans, mais au plus tôt au terme des travaux de modernisation de la gare. Le montant de l'acquisition s'élève à CHF 300'000.-, indexé à l'indice suisse des prix à la consommation, avec une majoration maximale de CHF 9'000.-, soit un prix maximum de CHF 84.-/m².

En cas de vente de ce terrain par la commune à un tiers durant la période de validité du droit d'emption, la moitié du gain dépassant le prix d'achat par la commune sera versée aux CFF.

L'utilisation du terrain par la commune sera possible dès la fin des travaux prévus à la gare, mais au plus tôt au 1^{er} janvier 2015.

Ce terrain pourrait servir à la construction d'un bâtiment communal ou le conseil communal pourrait contacter un investisseur. Cependant, certaines prestations pour les villageois comme par exemple, une pharmacie, une boulangerie, dentiste seront demandées par le conseil communal. A ce jour, la faisabilité est à vérifier.

Il est important de relever que l'approbation de l'assemblée communale sera nécessaire pour l'achat définitif de ce terrain. Le conseil communal demande à l'assemblée la délégation de compétence afin d'inscrire au registre foncier le droit d'emption déjà signé.

La parole n'étant pas demandée, la délégation de compétence pour la constitution d'un droit d'emption est soumise au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 55 voix.

5. Vente de terrain communal en zone industrielle

L'entreprise Winiger Frères Sàrl a l'intention de s'agrandir et souhaite acquérir une surface supplémentaire de 2'125 m² en plus de surface de 3'000 m² où se situe leur atelier.

Dans un premier temps, cette surface sera utilisée pour y parquer des véhicules puis y construire une nouvelle halle nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise.

Cette vente sera liée à certaines contraintes. En effet, le conseil communal devra donner son accord en cas de revente de ce terrain à un particulier et le siège de l'entreprise devra être maintenu sur la commune de Grolley.

Le conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter la vente de terrain pour un montant de CHF 90.-/m².

La parole n'étant pas demandée, la vente de terrain communal en zone industrielle est soumise au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

6. Association de la piscine de Courtepin - modification des statuts

En raison du retrait de la commune de Corminboeuf dans ce projet, la modification des statuts de l'association de la piscine de Courtepin doit être approuvée par l'assemblée.

L'article premier est modifié comme suit : la commune de Corminboeuf est supprimée de la liste des membres de l'association.

Désormais, l'engagement hors bilan s'élèvera à CHF 271'276 au lieu de CHF 200'836.

A ce jour, trois communes ont déjà accepté cette modification.

La commune de Granges-Paccot qui, dans un premier temps, voulait devenir cliente de l'association sans adhérer à l'association a changé d'avis pour consolider cette dernière et ainsi assurer la pérennité du fonctionnement de la piscine.

Le conseil communal de Grolley fera partie du comité de direction de la future Association de la piscine de Courtepin.

La parole n'étant pas demandée, les statuts de l'association de la piscine de Courtepin tels que présentés sont soumis au vote de l'assemblée qui les accepte avec 64 voix.

7. Informations du conseil communal

Accueil extrascolaire (ci-après AES)

M. Bruno Hayoz informe l'assemblée de l'ouverture des portes de l'AES lors de la rentrée scolaire 2013 grâce au travail des 12 membres de la commission constituée à cette fin.

La Montgolfière, école maternelle, a modifié ses statuts afin d'intégrer l'AES à leurs prestations. A ce jour, l'AES dispose de locaux pour une année de transition au moins. Le règlement interne de la structure est rédigé et les inscriptions ont été envoyées cette semaine. L'autorisation définitive du Service de l'enfance et de la jeunesse est attendu tant pour les locaux que les tarifs.

Les plages horaires sont encore à déterminer selon les inscriptions. L'engagement du personnel et l'aménagement des locaux sont encore à effectuer afin qu'ils répondent aux normes minimales pour un AES.

Une discussion est ouverte avec la Paroisse afin d'implanter l'AES dans leur bâtiment en construction « La Résidence ».

Salle communale

M. David Buchs rappelle qu'en décembre 2012, Mme Sandra Racordon avait informé l'assemblée de la demande du Service des biens culturels (ci-après SBC) de modifier certains points du projet, ce qu'a fait le bureau Perriard architectes Sàrl. Au moins d'avril, un nouveau préavis du SBC a été communiqué et après discussion de la commission et avec l'accord du conseil communal, le projet a été renvoyé au SBC afin qu'il reconsidère leur position étant donné que la plupart de leurs remarques ont été suivies ; remarques qui ont permis d'aboutir à un projet dont l'intégration de la salle avec le bâtiment de l'Auberge de la Gare est parfaite.

En conclusion, le but de la commission de bâtisse ainsi que du conseil communal est de présenter à l'assemblée un projet préavisé favorablement par tous les services du canton.

Giron des jeunes

M. Antoine Chardonnens rappelle à l'assemblée les animations prévues au mois de juin 2013 en raison du giron des jeunes Sarinoises organisé par la société de jeunesse de Grolley qui profite ainsi de célébrer son 50^{ème} anniversaire.

Cette manifestation accueillera non seulement un public extérieur à la commune mais permettra aux habitants de Grolley de se rassembler pour les joutes inter-quartiers puis la semaine suivante pour le 18^{ème} giron des jeunes du mercredi soir au dimanche soir 30 juin, rassemblant ainsi, selon l'estimation du comité d'organisation, 20'000 personnes.

Le conseil communal tient à remercier le comité d'organisation pour le travail sérieux et professionnel fourni et souhaite que la manifestation soit un réel succès.

Fusions

M. Christian Ducotterd informe l'assemblée de la future présentation aux citoyens prévue au mois de juin dans le cas où celle-ci n'est pas reportée ce qui est le cas dans d'autres communes étant donné que la situation n'est pas assez claire pour procéder à une présentation par la Préfecture de son plan de fusion.

En ce qui concerne Grolley, la commune se trouve devant deux options :

- La première consiste à une fusion avec les cinq communes, soit Autafond, Belfaux, La Sonnaz, Ponthaux et Grolley. Les conseils communaux se sont rencontrés à plusieurs reprises et le problème rencontré dans cette fusion est l'Agglo. En effet, le coût engendré pour les communes non membres de l'Agglo qui souhaiteraient fusionner avec une commune membre est élevé. Une solution est à trouver, raison pour laquelle le 15.05.2013, les conseils communaux concernés, la Préfecture et la Direction de l' DIAF se sont rencontrés.
- La seconde option, actuellement en phase de discussion, est de savoir quels sont les vœux et les avantages dans le cadre d'une fusion avec la commune de Ponthaux.

Les communes du canton ont un délai au 15 juin 2015 afin de déposer un projet de fusion et ainsi obtenir les subventions de l'Etat.

En conclusion, soit une proposition de fusion à 5 sera présentée avant 2015 ou une éventuelle fusion avec Ponthaux. A ce jour, il n'est pas possible de communiquer plus d'information, le conseil communal n'en disposant pas.

8. Divers

M. Francis Kolly remercie le conseil communal et les employés communaux de tout le travail effectué. Il souhaite relever qu'il est contre les fusions qui ne sont, à son avis, que des charges financières supplémentaires pour les communes.

M. Francis Kolly regrette que les employés de la déchetterie refusent de prendre des déchets à la déchetterie sous prétexte que l'objet en question pourrait être déposé dans un sac taxé de 60 litres et si le conseil communal maintient cette politique, il demande que la taxe soit revue à la baisse.

M. Raphaël Clément l'informe qu'aucun changement n'a été effectué en ce qui concerne les déchets pouvant être déposés dans un sac taxé de 60 litres.

M. Gabriel Marmy est d'avis que les matériaux utilisés pour le jardin du souvenir sont de mauvaise qualité et regrette cet état de fait.

M. Michel Pochon demande si le bâtiment de la gare sera maintenu lors de la modernisation de la gare CFF.

M. Henri Lanthemann répond que les CFF ont prévu de démolir le bâtiment pour des raisons de sécurité : l'espace est trop restreint et l'arrivée en gare des trains plus rapide.

M. Romain Collaud – président du comité d'organisation du 18^{ème} giron des jeunes sarinoises – invite les citoyens à l'apéritif villageois du 23 juin 2013. Il rappelle que la route cantonale sera fermée de 10h00 à 12h00 lors du cortège qui débutera à la route du PAA et

se terminera sur la place de la fête à la zone sportive. Des instructions précises sont données dans le bulletin d'information communal mai 2013.

Il remercie le conseil communal pour la collaboration et rappelle que tous les bénévoles sont les bienvenus.

M. Christian Ducotterd remercie la jeunesse du travail effectué à ce jour. Le concept de sécurité est excellent ainsi que le programme proposé. Le conseil communal leur souhaite de belles festivités.

M. Christian Ducotterd rappelle la démission de Mme Sandra Racordon et M. Stéphane Progin. Le conseil communal tient à les remercier du temps passé pour la collectivité souvent au dépend de leur vie privée ; en particulier dans cette période où l'individualisme prend de plus en plus d'ampleur. Il est remarqué que les personnes s'engageant le sont souvent tant au niveau professionnel qu'associatif, ce qui rend la tâche plus difficile.

M. Christian Ducotterd remercie **Mme Sandra Racordon**, excusée ce soir. Des remerciements tout d'abord pour son engagement à la commission culturelle durant plusieurs années, puis dans son mandat de conseillère communale dès le mois de juin 2010 en fournissant un excellent travail, faisant preuve de pragmatisme et de volonté afin de mener à bien ses dossiers. Mme Sandra Racordon s'est toujours engagée avec conviction.

M. Stéphane Progin a rejoint le conseil communal en 2001 en représentant de l'ancienne commune de Corsalettes. Son investissement pour le social et les personnes en difficultés lui a certainement permis de voir différemment une tranche souvent marginalisée de la société et de voir la misère parfois où l'on ne l'attend pas. Le conseil communal le remercie pour le travail accompli.

Finalement, M. Christian Ducotterd remercie et félicite M. Laurent Corminboeuf pour les 10 années de service au sein de la commune.

A **20h57**, **M. Christian Ducotterd** clôt l'assemblée en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur participation. Il invite chacun à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

La Secrétaire

Christian Ducotterd

Priska Maillard

Grolley, le 29 mai 2013